

UNE DIMENSION SOCIALE POUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DES SERVICES

Après trois années de négociations, le Parlement et le Conseil ont adopté en décembre 2006 la directive sur les services dans le marché intérieur (directive 2006/123/CEE). Cet instrument, qui vise à lever les entraves à la prestation de services, a provoqué dans l'opinion publique la controverse la plus sérieuse depuis le début du mandat. Le texte final répond largement aux peurs que la proposition initiale de la Commission avait suscitées. Les compromis au sein du Parlement ont constitué la base du compromis final. Il s'est agi sans aucun doute d'une victoire pour le Parlement.

Le groupe socialiste et son rapporteur Evelyne Gebhardt ont joué un rôle central dans l'élaboration du compromis. En entamant des discussions bilatérales avec le groupe PPE-DE après le vote survenu en novembre 2005 à la Commission du marché intérieur, les socialistes ont réussi à faire bouger les choses.

Nous avons réussi à dégager une large majorité pour:

- **l'élimination de tous les risques planant sur le droit de travailler** et le maintien des règles actuelles pour le détachement des travailleurs;
- **la suppression du principe du pays d'origine;**
- **la limitation du champ d'application de la directive, dont sont exclus les services de santé, les services sociaux et les services audio-visuels;**
- **l'octroi de dérogations aux services publics bien que les services d'intérêt général ne soient pas exclus.**

Cette victoire a été rendue possible par une collaboration étroite et efficace entre la CES et notre groupe.

Résultats du vote en première lecture

	POUR	%	CONTRE	%	Abstention	%
PPE-DE	186	79.5	32	13.7	16	6.8
PSE	136	75.6	35	19.5	9	4.9
ADLE	61	81.4	13	17.4	1	0.2
V/ALE	0	0	38	100	0	
GUE	0	0	39	100	0	
UEN	5	21.7	15	65.2	3	13.1
IND	5	17.8	22	78.6	1	3.6
NI	1	4	21	84	3	12
TOTAL	394		215		33	

Vote crucial sur l'exclusion des services sociaux

Nous avons obtenu le soutien d'une partie du groupe libéral. Cet élément ne faisait pas partie du compromis conclu avec le PPE-DE. Il a finalement été intégré dans le texte final adopté en seconde lecture.

	POUR	%	CONTRE	%	Abstention	%
PPE-DE	1	0.3	214	71.6	20	91
PSE	180	54.9	1	0.3		0
ADLE	29	8.8	47	15.7		0
V/ALE	37	11.3	1	0.3		0
GUE	39	11.9		0		0
UEN	9	2.7	16	5.4		0
IND	19	5.8	8	2.7	1	4.5
NI	14	4.3	12	4	1	4.5
TOTAL	328	100	299	100	22	100

Nos prochains objectifs politiques

Le délai de transposition de la directive par les États membres expire le 28 décembre 2009. Vu le caractère sensible du compromis et la complexité du texte, les socialistes doivent rester sur leurs gardes dans la phase de mise en œuvre, afin de s'assurer que les États membres et la Commission s'en tiennent au texte qui a été adopté. En 2008, le groupe a entamé un suivi des mesures de mise en œuvre prises par les États membres, notamment en organisant en octobre 2008 un séminaire avec des membres socialistes des parlements nationaux.